

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU NORD LIBOURNAIS



**SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF**

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2024, présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



PRINCIPALES DONNEES DE L'EXERCICE 2024

Extrait du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif

1 - ORGANISATION ET EXPLOITATION DU SERVICE

Le **S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS** assure la compétence relative au **contrôle de conception- réalisation pour les nouvelles installations d'assainissement non collectif et au contrôle de fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes** sur l'ensemble du territoire syndical, qui regroupe 14 communes (**ABZAC, BAYAS, BONZAC, GUITRES, LAGORCE, LAPOUYADE, MARANSIN, SABLONS, SAINT-CIERS-D'ABZAC, SAINT-DENIS-DE-PILE, SAINT-MARTIN-DE-LAYE, SAINT-SAINT-MARTIN-DU-BOIS, SAVIGNAC-DE-L'ISLE et TIZAC-DE-LAPOUYADE**).

Le service est exploité en **régie** depuis le **1^{er} janvier 2002**.

2 - CONTRÔLE DE CONCEPTION-REALISATION

Ont été traités en **2024** :

- **82** dossiers déposés et instruits dont **27** réalisés dans l'année, soit **33 %**.
- **50 %** des dossiers instruits dans le cadre de constructions neuves (**41**),
- **50 %** des dossiers instruits dans le cadre de réhabilitations (**41**).
- **88** contrôles effectués avec conformité (**27** sur les travaux de dossiers instruits en 2024, et **61** sur les travaux de dossiers instruits en 2023 et années antérieures).

3 - CONTRÔLE DE L'EXISTANT

Les contrôles de fonctionnement sont réalisés sur l'ensemble des dispositifs d'assainissement non collectif sur les communes adhérentes au syndicat, soit environ **5393 installations**, avec une **périodicité de 10 ans** sur la prestation depuis 2018 (6 ans antérieurement).

Commune de **Lagorce** : **302 présents**

- nombre de dispositifs présentant une non-conformité: **105**, soit **35 %**,
- nombre de dispositifs présentant des défauts d'entretien : **116**, soit **38 %**.
- nombre de dispositifs ne présentant pas de défauts le jour de la visite : **81**, soit **27 %**.

Commune de **Savignac de l'Isle** : **38 présents**

- nombre de dispositifs présentant une non-conformité: **20**, soit **50 %**,
- nombre de dispositifs présentant des défauts d'entretien : **9**, soit **30 %**
- nombre de dispositifs ne présentant pas de défauts le jour de la visite : **9**, soit **20 %**.

4 - PRIX DU SERVICE

La redevance de contrôle de la conception-réalisation pour les nouvelles installations d'assainissement non collectif est fixée à **126.00 Euros H.T.**

La redevance de contrôle de l'assainissement non collectif, relative au contrôle de fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes, est fixée à **16.00 euros H.T. par an**.

La redevance de contrôle de l'assainissement non collectif, relative au contrôle de fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existantes dans le cadre d'une vente, est fixée à **126.00 euros H.T.**

SOMMAIRE

	Page
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	4
POPULATION DESSERVIE	4
REPARTITION DES INSTALLATIONS ET DE LA POPULATION DESSERVIE	5
INDICE DE MISE EN ŒUVRE	7
CONTRÔLE DE CONCEPTION DES INSTALLATIONS NEUVES ET REHABILITEES	8
CONTRÔLE DE BONNE EXECUTION DES INSTALLATIONS NEUVES ET REHABILITEES	9
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES	9
TAUX GLOBAL DE CONFORMITE	10
LE PRIX DU SERVICE	11
INDICATEURS FINANCIERS	12

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS assure la compétence relative au contrôle de conception- réalisation pour les nouvelles installations d'assainissement non collectif et au contrôle de vérification de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes sur l'ensemble du territoire syndical, qui regroupe **14 communes** (ABZAC, BAYAS, BONZAC, GUITRES, LAGORCE, LAPOUYADE, MARANSIN, SABLONS, SAINT-CIERS-D'ABZAC, SAINT-DENIS-DE-PILE, SAINT-MARTIN-DE-LAYE, SAINT-MARTIN-DU-BOIS, SAVIGNAC-DE-L'ISLE et TIZAC-DE-LAPOUYADE).

PRESTATIONS ASSUREES

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L 2224-8 du CGCT :

- Diagnostic initial des installations
- Contrôles de conception des installations neuves ou réhabilitées
- Contrôles d'exécution des installations neuves ou réhabilitées
- Contrôles périodiques des installations
- Contrôles en cas de vente

EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie depuis le 1er janvier 2002

La facturation de la redevance de contrôle de vérification de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif est réalisée sur la facturation d'eau potable par la société AGUR assurant la gestion par délégation des compétences eau potable et assainissement.

ESTIMATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS ET DE LA POPULATION DESSERVIE

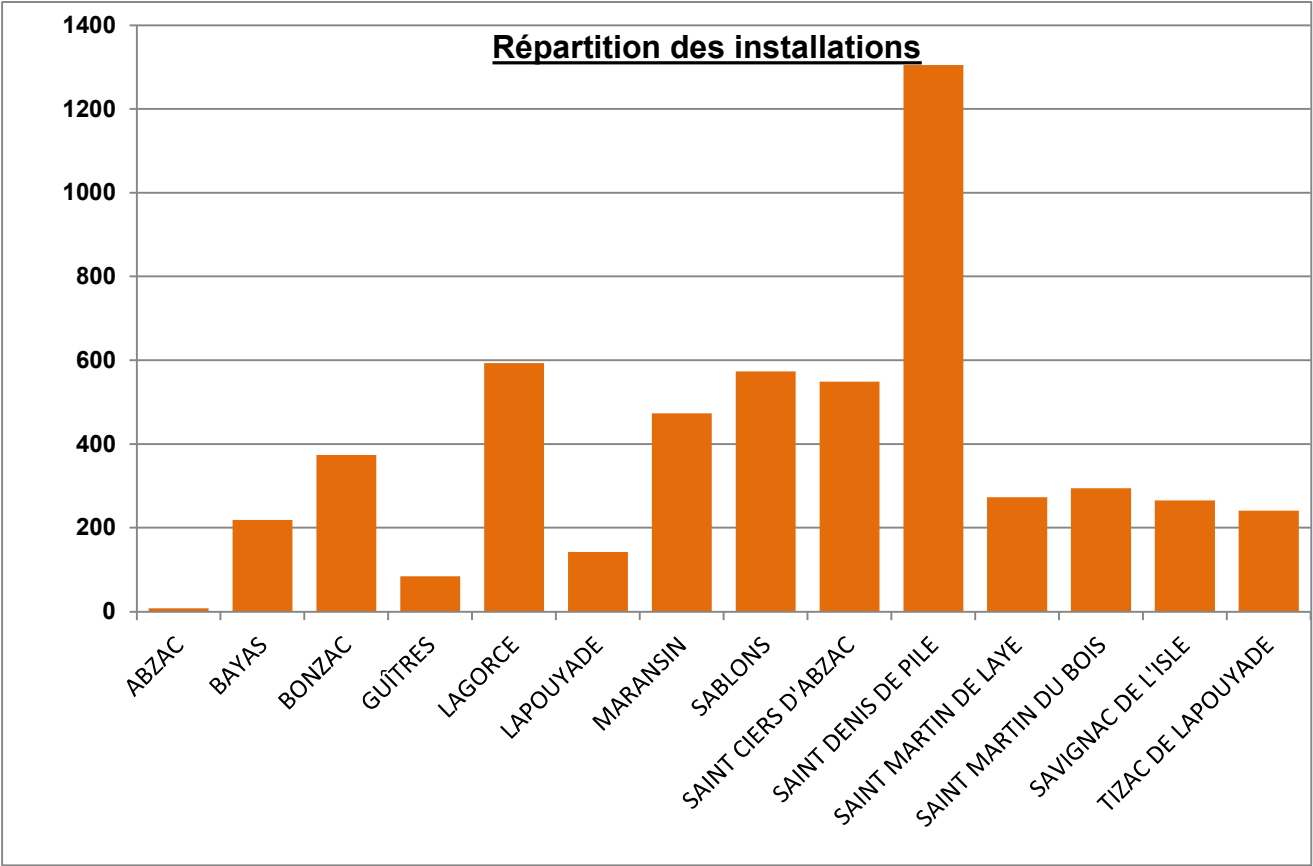
Au **31 décembre 2024**, le nombre d'installations d'assainissement non collectif est estimé à **5 393** soit environ **13 574 habitants desservis**

Les tableaux et graphique des pages suivantes représentent la répartition des abonnés et habitants desservis par commune et leur évolution par rapport à l'exercice 2023.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUE DU SERVICE

REPARTITION DES
INSTALLATIONS

Installations d'assainissement non collectif (chiffres Syndicat)	2023	2024	Variation 2023/2024
ABZAC	8	8	0,0%
BAYAS	218	219	0,5%
BONZAC	365	374	2,5%
GUÎTRES	87	84	-3,4%
LAGORCE	628	593	-5,6%
LAPOUYADE	141	142	0,7%
MARANSIN	466	473	1,5%
SABLONS	564	573	1,6%
SAINT CIER D'ABZAC	537	549	2,2%
SAINT DENIS DE PILE	1220	1305	7,0%
SAINT MARTIN DE LAYE	267	273	2,2%
SAINT MARTIN DU BOIS	289	294	1,7%
SAVIGNAC DE L'ISLE	254	265	4,3%
TIZAC DE LAPOUYADE	236	241	2,1%
NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS	5 280	5 393	2,1%



ESTIMATION DE LA POPULATION

Il s'agit d'une estimation du nombre d'habitants disposant d'une installation d'assainissement non collectif calculée à partir des bases de données annuelles de l'INSEE et du nombre d'habitants par abonnés eau potable soit **13 574 habitants** au **31/12/2024**.

COMMUNE DESSERVICE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF	POPULATION COMMUNALE TOTALE	ABONNES AEP	ABONNES ASSAINIS. NON COLLECTIF	HABITANTS ASSAINIS. NON COLLECTIF	TAUX DE RACCORD. ASSAINIS. NON COLLECTIF
ABZAC*	2 061	9	8	1 832	88,9%
BAYAS	461	234	219	431	93,6%
BONZAC	814	378	374	805	98,9%
GUÎTRES	1 665	900	84	155	9,3%
LAGORCE	1 614	748	593	1 280	79,3%
LAPOUYADE	550	271	142	288	52,4%
MARANSIN	1 072	498	473	1 018	95,0%
SABLONS	1 330	581	573	1 312	98,6%
SAINT CIER D'ABZAC	1 552	669	549	1 274	82,1%
SAINT DENIS DE PILE	6 002	2 681	1305	2 922	48,7%
SAINT MARTIN DE LAYE	555	273	273	555	100,0%
SAINT MARTIN DU BOIS	864	407	294	624	72,2%
SAVIGNAC DE L'ISLE	604	270	265	593	98,1%
TIZAC DE LAPOUYADE	479	238	241	485	101,3%
TOTAL				13 574	69,2%

** Pour la Commune d'Abzac, il s'agit du nombre d'habitants calculé à partir de l'estimation de la population desservie par le réseau d'alimentation en eau potable du S.I.E.P.A.*

CARACTERISTIQUES TECHNIQUE DU SERVICE

INDICE DE MISE EN OEUVRE DE
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

MISE EN OEUVRE DU SERVICE

NOTATION (Note maximale : 140)		DESCRIPTION	POINTS OBTENUS
PARTIE A ELEMENTS OBLIGATOIRES POUR L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Note sur 100 points)			
→	20 points	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
→	20 points	Application d'un règlement du service public de l'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20
→	30 points	Délivrance pour les installations neuves ou à réhabiliter, de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012, relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	30
→	30 points	Délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012.	30
<i>*100 points doivent être obtenus au titre de la 1ère partie pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires.</i>			
PARTIE B ELEMENTS FACULTATIFS POUR L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Note sur 40 points)			
	10 points	Existence d'un service capable d'assurer à la demande des propriétaires l'entretien des installations	0
	20 points	Existence d'un service capable d'assurer à la demande des propriétaires les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
	10 points	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0
TOTAL			
100 Points			

Le mode de détermination des points obtenus au titre des deux derniers alinéas de la partie A a été modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013, modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

ACTIVITE DU SERVICE

CONTRÔLES DE CONCEPTION

CONTRÔLES DE CONCEPTION INSTALLATIONS NEUVES	2023	2024	Variation 2023/2024
ABZAC	0	0	0,0%
BAYAS	6	0	-100,0%
BONZAC	2	4	100,0%
GUÎTRES	0	2	200,0%
LAGORCE	3	0	-100,0%
LAPOUYADE	0	0	0,0%
MARANSIN	2	0	-200,0%
SABLONS	3	2	-33,3%
SAINT CIER D'ABZAC	5	5	0,0%
SAINT DENIS DE PILE	18	15	-16,7%
SAINT MARTIN DE LAYE	4	5	25,0%
SAINT MARTIN DU BOIS	14	5	-64,3%
SAVIGNAC DE L'ISLE	2	2	0,0%
TIZAC DE LAPOUYADE	1	1	0,0%
NOMBRE TOTAL DE PROJETS	60	41	-31,7%

CONTRÔLES DE CONCEPTION INSTALLATIONS REHABILITEES	2023	2024	Variation 2023/2024
ABZAC	0	0	0,0%
BAYAS	0	6	600,0%
BONZAC	2	2	0,0%
GUÎTRES	2	0	-100,0%
LAGORCE	6	2	-66,7%
LAPOUYADE	1	3	200,0%
MARANSIN	3	4	33,3%
SABLONS	2	3	50,0%
SAINT CIER D'ABZAC	7	6	-14,3%
SAINT DENIS DE PILE	17	10	-41,2%
SAINT MARTIN DE LAYE	3	2	-33,3%
SAINT MARTIN DU BOIS	9	1	-88,9%
SAVIGNAC DE L'ISLE	4	0	-100,0%
TIZAC DE LAPOUYADE	3	2	-33,3%
NOMBRE TOTAL DE PROJETS	59	41	-30,5%

ACTIVITE DU SERVICE

CONTRÔLES DE BONNE EXECUTION

CONTRÔLES DE BONNE EXECUTION INSTALLATIONS NEUVES / RÉHABILITÉES	2023	2024	Variation 2023/2024
ABZAC	0	0	0,0%
BAYAS	2	5	150,0%
BONZAC	7	4	-42,9%
GUÎTRES	3	0	-100,0%
LAGORCE	7	6	-14,3%
LAPOUYADE	1	1	0,0%
MARANSIN	5	3	-40,0%
SABLONS	2	6	200,0%
SAINT CIER D'ABZAC	25	10	-60,0%
SAINT DENIS DE PILE	20	28	40,0%
SAINT MARTIN DE LAYE	6	5	-16,7%
SAINT MARTIN DU BOIS	10	13	30,0%
SAVIGNAC DE L'ISLE	6	1	-83,3%
TIZAC DE LAPOUYADE	6	6	0,0%
NOMBRE TOTAL DE REALISATIONS	100	88	-12,0%

**CONTRÔLES DES INSTALLATIONS
EXISTANTES**

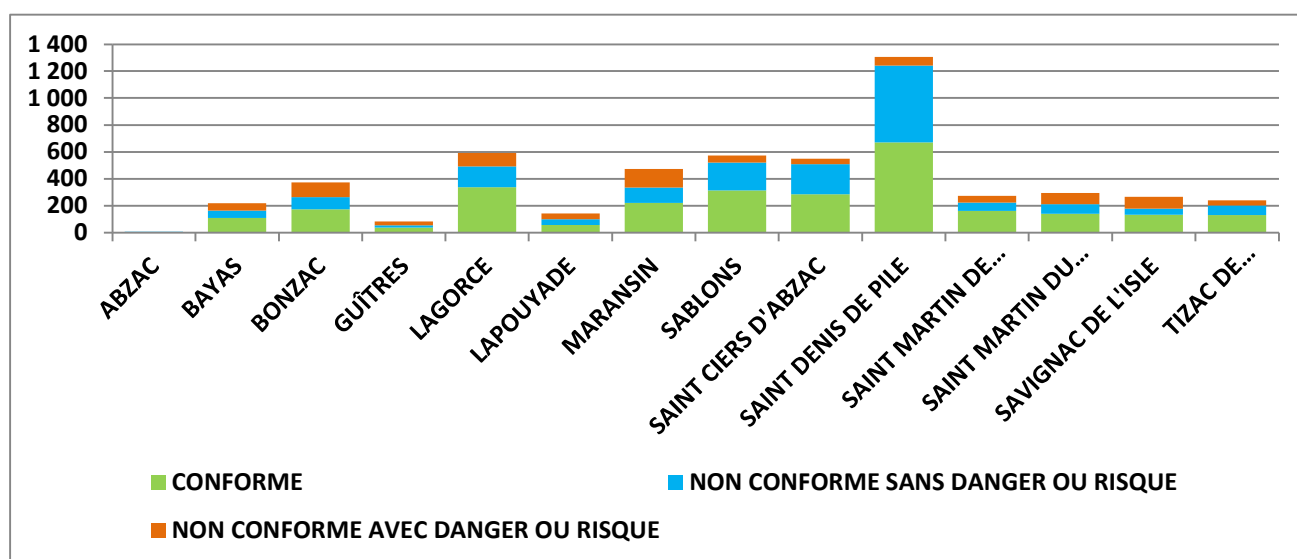
CONTRÔLES PERIODIQUES OU LORS DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES	2023	2024	Variation 2023/2024
ABZAC	0	0	0,0%
BAYAS	7	8	14,3%
BONZAC	8	8	0,0%
GUÎTRES	35	1	-97,1%
LAGORCE	60	302	403,3%
LAPOUYADE	4	3	-25,0%
MARANSIN	13	12	-7,7%
SABLONS	4	14	250,0%
SAINT CIER D'ABZAC	12	12	0,0%
SAINT DENIS DE PILE	13	30	130,8%
SAINT MARTIN DE LAYE	1	4	300,0%
SAINT MARTIN DU BOIS	3	10	233,3%
SAVIGNAC DE L'ISLE	4	38	850,0%
TIZAC DE LAPOUYADE	5	9	80,0%
NOMBRE TOTAL DE CONTRÔLES	169	451	166,9%

TAUX GLOBAL DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS

L'indicateur de performance P301.3 (Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif) a été modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013, il est désormais calculé de la façon suivante :

L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service. »

COMMUNE	NBRE TOTAL CONTRÔLE	CONFORME	NON CONFORME SANS DANGER OU RISQUE	NON CONFORME AVEC DANGER OU RISQUE	TAUX GLOBAL DE CONFORMITE
ABZAC	8	3	5	0	100,0%
BAYAS	219	110	55	54	75,3%
BONZAC	374	173	90	111	70,3%
GUÎTRES	84	38	17	29	65,5%
LAGORCE	593	337	155	101	83,0%
LAPOUYADE	142	57	43	42	70,4%
MARANSIN	473	220	116	137	71,0%
SABLONS	573	314	206	53	90,8%
SAINT CIER D'ABZAC	549	286	222	41	92,5%
SAINT DENIS DE PILE	1 305	671	571	63	95,2%
SAINT MARTIN DE LAYE	273	161	62	50	81,7%
SAINT MARTIN DU BOIS	294	140	72	82	72,1%
SAVIGNAC DE L'ISLE	265	133	44	88	66,8%
TIZAC DE LAPOUYADE	241	131	72	38	84,2%
Nombre total d'installations contrôlées	5 393	2 774	1 730	889	83,5%



FIXATION DES TARIFS

Date de la délibération	Objet
01/01/2002	Fixation de la redevance d'assainissement non collectif pour le contrôle de conception et d'exécution
01/01/2003	Fixation de la redevance d'assainissement non collectif pour le contrôle de bon fonctionnement
01/04/2016	Fixation de la redevance d'assainissement non collectif pour le contrôle de bon fonctionnement dans le cadre des ventes

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA au taux de 10 %, laquelle s'applique à l'ensemble des factures.

- La loi de finances rectificative pour 2014 a relevé le taux intermédiaire de TVA de 7% à 10%

TARIFS APPLIQUES

TOUS LES ABONNES DU SERVICE			
	01/01/2023	01/01/2024	Variation 2023/2024
Redevance annuelle par abonné du service pour le contrôle de bon fonctionnement (H.T.)	160 € avec fractionnement annuel de 16,00 € par an sur 10 ans	160 € avec fractionnement annuel de 16,00 € par an sur 10 ans	0,0%
Redevance de contrôle de conception et réalisation des travaux (H.T.)	126,00 €	126,00 €	0,0%
Redevance de contrôle de l'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente (H.T.)	126,00 €	126,00 €	0,0%

Les tarifs fixés par la délibération du 01/04/2016 ont été reconduits en 2024

INDICATEURS FINANCIERS

RECETTES DU SERVICE

RECETTES DU SERVICE (HT)	2023	2024	Variation
Recettes liées à la réalisation des contrôles			
Recette liée à la redevance de conception réalisation des travaux	10 836,00 €	12 967,64 €	19,67%
Recette liée à la redevance de contrôle pour vente	8 515,87 €	12 474,00 €	46,48%
Recette liée à la redevance de contrôle des installations existantes	77 312,40 €	74 967,66 €	-3,03%
Total recettes de la redevance	96 664,27 €	100 409,30 €	3,87%
Autres recettes			
Subvention Agence de l'Eau*	- €	- €	
Remboursement frais de contentieux	- €	- €	
Sortie de biens	- €	- €	
Total autres recettes	- €	- €	
TOTAL DES RECETTES DU SERVICE	96 664,27 €	100 409,30 €	3,87%

ETAT DE LA DETTE

Il n'y a aucun emprunt contracté pour le service d'assainissement non collectif.